Bloc 4 | Droits sociaux

**Il est proposé :**

|  |
| --- |
| **4.2**  Que le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN s’assure de faire connaître le travail effectué par ses allié-es oeuvrant à l’avancement des droits sociaux auprès de ses syndicats affiliés, de leurs membres et de la population en général, en les incitant à s’y impliquer concrètement ; |

Les ateliers 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 l’ont adoptée sans amendement.

Le comité synthèse recommande l’adoption de la proposition 4.2 telle quelle :

**4.2** Que le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN s’assure de faire connaître le travail effectué par ses allié-es oeuvrant à l’avancement des droits sociaux auprès de ses syndicats affiliés, de leurs membres et de la population en général, en les incitant à s’y impliquer concrètement ;